



VILLE DE WIZERNES

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

REGISTRE DES ARRÊTÉS PERMANENTS DU MAIRE

**Arrêté portant Nomination des membres
du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
AP 2026/24**

Nous, Dominique LANOY, Maire de la Commune de Wizernes,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026 fixant à 7 le nombre de membres élus par le Conseil Municipal et 7 le nombre de membres nommées par le maire,

Vu l'avis d'information publié dans la presse locale et affiché en mairie relatif au renouvellement du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

Vu la candidature de Madame Annick MAGNIER,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de procéder au renouvellement du conseil d'administration du CCAS,

ARRÊTONS

Article 1 : Madame Annick MAGNIER, domiciliée 14, rue Guy MOLLET à Wizernes, est nommée, à compter de ce jour, membre du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Fait en Mairie de Wizernes,
Le 14 avril 2026**

Le Maire,

Dominique LANOY



*Notifié à l'intéressé le :
Publié le :*